

N° 2017-10-11

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 octobre 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Philippe BAUD, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAOUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON (sauf délibérations n°2017-10-00 à 07).

**Absents excusés :**

M. Luc WATTELLE, a donné pouvoir à Mme Nathalie JAOUEMET,  
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Amélie GOLKA, a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Dorothée BILGER a donné pouvoir à M. Michel CROUZAT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
M. Alain NOURISSIER a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,  
M. Benoît DE SAINT-SERNIN a donné pouvoir à M. François SIMEONI,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
M. Jean-Marie CLERMONT,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU,  
M. Michel BANCAL,  
M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Florence MELLOR,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **Mme Sonia BRAU**

Date de convocation : 3 octobre 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 11 octobre 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA).  
Attribution d'une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

□ **Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.1611-4, L.2131-11, L.2144-3, L.2121-29, L.5216-5 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 1 ;

Vu la circulaire n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations – déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

Vu la délibération n° 2017-06-09 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 relative à l'attribution des subventions de la communauté d'agglomération aux associations ;

Vu le budget primitif 2017 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, voté le 28 mars 2017 ;

Vu le courrier de l'Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA) de demande de participation financière en date du 20 septembre 2017 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de l'association APPVPA ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2017.

-----

- Le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc présente deux grandes entités agricoles : le plateau de Saclay, situé au Sud-Est du territoire et la plaine de Versailles, localisée au Nord-Ouest. Ces deux ensembles, parce qu'ils constituent des espaces ouverts, contribuent à l'équilibre général du territoire entre espaces urbains et espaces naturels.

Depuis sa création, l'Agglomération mène une politique de soutien à la protection et à la valorisation des espaces naturels de son territoire, dans le cadre de sa compétence aménagement, prévue à l'article L.5216-5 al 1-2° du Code général des collectivités territoriales. A ce titre, elle soutient les associations patrimoniales locales qui œuvrent pour la préservation et le développement de ces espaces agricoles.

L'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets (APPVPA), fondée en 2004, est particulièrement active. Cinq communes du territoire de Versailles Grand Parc sont concernées par l'action de cette association : Bailly, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Saint-Cyr-l'Ecole.

Son action se décline en trois orientations majeures :

- conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité,
- renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique,
- faire de la plaine une zone pilote en termes d'écologie territoriale.

- Dans le cadre de ses réflexions pour améliorer la richesse écologique du territoire, l'APPVPA sollicite une subvention auprès de l'Intercommunalité pour mener à bien un travail d'études relatives à un projet de restauration d'un corridor arboré et herbacé s'étendant de Bailly à Villepreux. Trois communes de l'Agglomération sont concernées : Bailly, Fontenay-le-Fleury et Rennemoulin.

La finalité de ce travail est donc de :

- restaurer la qualité de la trame herbacée de chemins agricoles et densifier la trame arborée le long de chemins pédestres et de parcelles agricoles,
- définir, avec les agriculteurs intéressés, ces espaces potentiels à travers le site classé de la plaine reliant les réservoirs écologiques de la forêt de Bois-d'Arcy et de Marly,
- proposer des actions concrètes pour l'amélioration de la biodiversité sur les espaces agricoles qui composent la Plaine, particulièrement grâce au développement de la trame herbacée qui permet la circulation de nombreuses espèces faunistiques ainsi que l'enrichissement de la flore.

Ce travail nécessite une importante part d'animation et de concertation avec les élus, puis avec les agriculteurs, afin d'esquisser le contenu de ces opérations de restauration de la qualité écologique des chemins.

Le montant de la participation sollicitée par l'APPVPA auprès de Versailles Grand Parc dans le cadre de cette action d'intérêt général local s'élève à 5 000 €, soit 30% du coût prévisionnel de cette étude pré-opérationnelle, le reste étant pris en charge par la région Ile-de-France.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'attribuer une subvention de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au bénéfice de l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets d'un montant de 5 000 € dans le cadre d'une étude relative à un projet de restauration d'un corridor arboré et herbacé concernant trois communes de l'Agglomération : Bailly, Fontenay-le-Fleury et Rennemoulin.*
- 2) *de préciser que les crédits sont inscrits au budget 2017 au chapitre 65 : « charges à caractère général », nature 6574 : « subvention de fonctionnement à un organisme de droit privé », fonction 824 : « aménagement ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

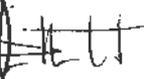
*Nombre de présents : 59*

*Nombre de pouvoirs : 9*

*Nombre de suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Jamati, trésorier de l'association et membre du Conseil patrimonial, M. le Président, M. Rivaud, Mme Renaud, M. Tourelle, M. Debain et M. Lambert, membres du collège des élus du Conseil patrimonial, ne prennent pas part au vote et 1 abstention de M. de Saint-Sernin).*

Pour le Président,  
Par déléation,


**Olivier BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-10-11

**Résumé de l'acte** : Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets...

**Date de décision** : 10/10/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.5. Subventions

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 16/10/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20171010-2017-10-11-DE

### Pièces jointes :

2017-10-11 Subvention APPVPA.pdf

### Historique :

16/10/2017 12:03:26	Reçu	Armelle Salvador
16/10/2017 12:04:57	En cours de transmission	
16/10/2017 12:07:33	Transmis en Préfecture	
16/10/2017 12:10:23	Accusé de réception reçu	